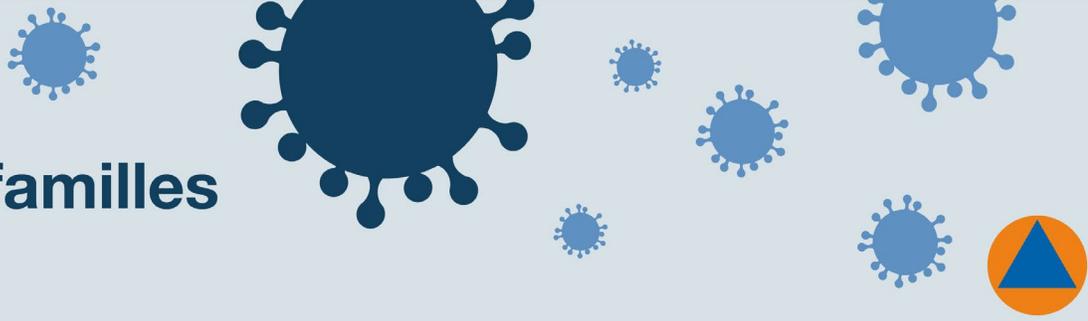


COVID-19

Infolettre aux familles

CHSLD



Le 11 juin 2020

Rappel aux proches aidants

Au cours des dernières semaines, plus de **450 personnes proches aidantes** ont intégré les CHSLD. Près de 200 d'entre elles ont effectué un test de dépistage de la COVID-19 sur une base volontaire. Nous nous réjouissons de voir ces personnes s'impliquer pour apporter leur précieux soutien à un proche hébergé.

En cette période où nous assistons à un assouplissement des restrictions en vigueur dans la communauté, nous sommes soucieux de continuer à offrir des milieux sécuritaires aux résidents et à réduire au maximum les risques de propagation du virus dans nos milieux de vie.

Ainsi, nous tenons à vous rappeler l'importance d'être rigoureux quant au respect des consignes en vigueur. Vous devez continuer à assurer une vigilance quant à votre état de santé et ne pas vous présenter au CHSLD si vous avez des symptômes. De plus, l'hygiène des mains, le port du masque lors des visites, de même que l'ensemble des directives doivent être suivies en continu. Par ailleurs, en tant que proches aidants vous devez limiter au maximum vos déplacements dans la communauté. C'est en appliquant sans relâche toutes les mesures de précautions établies que nous pourrons prévenir l'introduction du coronavirus en CHSLD.

Changement de saison : Avec toutes les directives entourant la livraison sécuritaire de biens, de cadeaux, d'articles ou de vêtements, il n'est pas toujours facile de s'y retrouver. Voici ce que vous devez retenir si vous désirez effectuer le changement de garde-robe de votre parent :

- Avant d'apporter les vêtements au CHSLD, vous triez ce qui est lavable de ce qui ne l'est pas;
- Vous placez ces éléments dans deux sacs ou valises différentes que vous identifiez au nom de votre parent;
- Vous apportez le tout à l'entrée principale où le personnel assurera le traitement de la livraison. Tous les vêtements seront lavés sur place avant d'être acheminés à la chambre. Pour les articles qui ne sont pas lavables, ces derniers devront être placés en quarantaine sept jours avant d'être remis au résident.

À l'inverse, si vous désirez rapporter les vêtements pour les entreposer chez vous, vous devrez :

- Placer les vêtements dans des valises ou des sacs;
- Demander à un membre du personnel de faire la désinfection de ces contenants avant de vous les apporter à la sortie du CHSLD;
- Une fois chez vous, vous pourrez tout laver ou les laisser sept jours en quarantaine avant de les ranger.

Nous tenons à remercier l'ensemble des proches aidants pour leur collaboration habituelle!

Foire aux questions :

[foire aux questions](#)

Boîte courriel unique :

familles.chsld.cisssca@ssss.gouv.qc.ca

Vos droits

« Tout résident a le droit d'être accompagné et assisté d'une personne de son choix lorsqu'il désire obtenir des informations ou entreprendre une démarche relativement à un service dispensé par un établissement ou pour le compte de celui-ci ou par tout professionnel qui exerce sa profession dans un centre exploité par l'établissement » (LSSSS, article 11). « Les droits reconnus à toute personne dans la loi peuvent être exercés par un représentant » (LSSSS, article 12).

Pour être accompagné et assisté afin d'exercer ses droits, de consentir aux soins et aux services, d'exercer ses privilèges en cas de perte d'autonomie décisionnelle, le résident peut identifier une personne de son choix : conjoint(e), parent, ami(e) ou membre du comité de résidents. Dans le cas d'une personne majeure inapte au consentement, le représentant peut être le curateur, un tuteur, le conjoint ou un proche parent ou une personne autorisée par un mandat. Ces personnes doivent s'assurer que les décisions prises soient dans le meilleur intérêt du résident.

En CHSLD, le personnel doit informer le résident de son droit de consulter toute personne de son choix avant de donner son consentement aux mesures proposées. Il doit aussi respecter le fait que le résident soit accompagné ou assisté par une personne de son choix lorsqu'il souhaite obtenir de l'information, comprendre un renseignement, initier toute demande relative à un service ou porter plainte.

Depuis le début de la pandémie, en respect des directives ministérielles et de la santé publique, le représentant n'a pu accompagner ni soutenir son proche en présentiel. C'est donc le personnel, qui a joué ce rôle important auprès des résidents en plus d'apporter un soutien moral et de réconfort. Grâce aux mécanismes de communication établis, l'interaction de la personne hébergée avec sa famille et ses proches a pu être maintenue.

Avec l'assouplissement des directives ministérielles visant la réintégration des personnes aidantes significatives répondant aux critères et aux conditions, celles-ci pourront graduellement réintégrer leur plein rôle.

Les membres des comités de résidents sont présents pour répondre à vos questionnements et pour vous accompagner, au besoin. N'hésitez pas à nous contacter en téléphonant au comité des usagers du territoire correspondant au CHSLD où vit votre proche.

- CU de Beauce : 418 774-3304, poste 32575
- CU des Etchemins : 418 625-3101, poste 42492
- CU de la région de Thetford : 418 338-7427
- CU d'Alphonse-Desjardins : 418 380-8994, poste 81439
- CU de Montmagny-L'Islet : 418 248-0639, poste 25728

Témoignage d'une proche aidante

Maman... me revoilà!



Tu sais maman que je t'accompagne comme proche aidante depuis 25 ans. Les dernières années, c'est au CHSLD que je t'ai apporté mon soutien. Tous les soirs, on a pris le temps de jaser, j'ai fait ta mise en nuit et je quittais en douce alors que tu étais apaisée. Voilà que la fameuse COVID-19 est venue changer nos vies. Interdiction de visite, confinement, mesures de prévention exceptionnelles... Bref, tout a basculé vers l'inconnu. Te dire combien toute ta famille s'est inquiétée. Deux questions me revenaient constamment à l'esprit : Est-ce que les services et les soins seront offerts avec autant d'amour et de qualité? Est-ce que tu auras le sentiment que je t'abandonne? Heureusement, les rencontres FaceTime et les visites à la fenêtre auront mis un baume sur cette peur silencieuse que tu m'oublies ou que tu ne me reconnaisse plus.

Le 11 mai, on m'annonce que je pourrai renouer avec nos bonnes habitudes et notre complicité mère-fille. Je savoure la nouvelle même si les conditions et les consignes sont rigoureuses. J'ai signé mon consentement, sans peur et sans hésitation, mais je sais que je dois demeurer vigilante pour te protéger. J'enfile donc mon masque, heureuse de te retrouver. Te voilà... contente de me voir, les bras dans les airs, prête à m'offrir le plus beau des câlins! Je sais, il faut éviter le plus possible les contacts, mais sois rassurée, je n'enlèverai pas mon masque.

Avec un peu de recul, je vois que tu t'es attachée beaucoup aux intervenants, que tes habitudes sont différentes. Toi, c'est au salon que tu veux te retrouver alors qu'avec moi c'est seulement à la chambre que ça se passe. Je t'avoue que c'est difficile de changer ta routine et tes nouveaux repères. Je m'aperçois que ta condition a changé. Est-ce l'évolution de la maladie ou les effets du confinement? Sois sans crainte, même si notre relation est un peu différente, je continuerai à venir te voir.

Je vois et je ressens à quel point toute l'équipe t'aime. Le personnel s'est occupé de toi comme si tu étais leur propre mère et cela c'est rassurant. Et si tu savais comme ils m'ont tous accueillis chaleureusement.

À tous les autres proches aidants qui n'ont pas emboité le pas, je dis : « Allez-y, n'ayez pas peur et occupez-vous d'eux comme avant. Faites-vous confiance, car c'est auprès de vous qu'ils retrouveront une vie plus normale ».

Bonne nuit maman, je t'embrasse tendrement...

Jeannine Lemieux, CHSLD Richard-Busque

